**RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —**
Sans calomel — si vous souffrez de la tête le matin "gonflé à bloc"
Il faut que la bile verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas. Ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous vous sentez abattu. Vous voyez tout en noir !
Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer la libre sécrétion de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, économiques pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies : 9 frs 75.
9342

# L'ASSASSINAT D'UN CHAUFFEUR DE TAXI A SAINT-DENIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De l'enquête ouverte, il ressort que M. Léon Habert, qui était propriétaire de sa voiture qu'il garait à Levallois, fréquentait des individus de mœurs spéciales.

Parmi les premiers témoignages recueillis, il faut retenir celui d'un chauffeur qui se trouvait vers minuit 5 près du théâtre de Saint-Denis et qui fut alors interpellé par un autre chauffeur qu'il croit être Léon Habert. Ce chauffeur lui demanda où se trouvait la rue Baudet à Saint-Denis. Le témoin qui remarqua que la voiture était occupée par un client portant de forces moustaches, sera entendu à nouveau cet après-midi par M. Roches, commissaire principal à la police judiciaire, chargé de l'enquête.

Guérissez ENGELURES - GERÇURES GREVASSES avec POMMADE ARDAGH. T^re Pm^ie.
9064

## DEUX RECORDS AÉRIENS DE VITESSE SUR 1.000 ET 2.000 KM. ONT ÉTÉ BATTUS

Bernay 30. — L'aviateur Heppo Boris, a battu, cet après-midi, le record de vitesse sur 1.000 km. pour avions monoplaces de 6 litres 500 de cylindrée. L'aviateur a couvert la distance à la moyenne de 309 km. 347, s'attribuant ainsi le record qui appartenait à Maurice Arnoux avec 302 km 902.

L'aviateur, après avoir battu le record de vitesse sur 1.000 km. a poursuivi son vol jusqu'aux 2.000 km., couvrant cette distances à 295 km 896 de moyenne Borsi a donc battu également le record de vitesse sur 2.000 km., qui était détenu par Bellon avec 259 km. 883.

PHONOS DISQUES Grand Columbia Pathé
Screpel-Pollet 13, r Esquermoise, Lille 138, Grd Rue Roubaix

## LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DANS LES FABRIQUES DE PANNEAUX CONTRE-PLAQUÉS DE FRANCE

Par arrêté du 6 novembre 1937, publié au « Journal Officiel » du 11 novembre 1937, les dispositions de la convention collective de travail intervenue le 28 septembre 1936 (additif du 4 novembre 1936) ont été rendues obligatoires pour tous les employeurs et employés de la profession et région comprise dans le champ d'application de ladite convention.

## RÉUNION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU NORD

La Commission départementale du Nord s'est réunie à la Préfecture le mercredi 29 décembre, à 14 h. 30.

La Commission donne un avis favorable : 1° à la modification du règlement du fonds départemental de chômage en ce qui concerne l'application du nouveau décret relatif à la réglementation des offres d'emplois faites par les Offices publics de placement aux chômeurs ;

2° au règlement spécial pour les chômeurs allant s'établir et se fixer dans une commune rurale ; 3° au relèvement des taux du barème des ressources familiales des chômeurs secourus par le fonds départemental de chômage et par la Caisse départementale de chômage partiel ; 4° à l'approbation des statuts modifiés de la Caisse de chômage de la Chambre syndicale des Employés de commerce et de l'industrie à Roubaix portant de 5 à 7 fr. le taux de l'indemnité journalière allouée aux chômeurs.

La demande de la ville d'Haubourdin tendant à l'affectation à des travaux non prévus au programme primitif d'une somme provenant de la Loterie des Régions Libérées est adopté.

La Commission approuve : 1° l'avenant relatif aux conditions d'exploitation de la ligne de chemin de fer de Don à Fromelles en 1937 ; 2° les procès-verbaux d'adjudication de parcelles de terrains inutilisés provenant de la ligne d'Herzeele à Watou ; 3° la location d'un excédent de terrain dépendant de la ligne de Solesmes à Avesnes.

Elle adopte les propositions de l'administration en ce qui concerne les tarifs de la Cie de tramways de Douai et l'aménagement de services d'autobus.

La Commission autorise la vente d'arbres de la plantation de l'ancienne route départementale n° 15, située aux territoires de Coudekerque-Branche, Téteghem et Ghyvelde ; le remplacement de la prestation par la taxe vicinale dans un certain nombre de communes du Département.

Elle approuve des marchés de travaux et fournitures pour la Préfecture, l'Institut Industriel, les services de l'Assistance publique, les casernes de gendarmerie, la Maison des Tout-Petits de Monceau-St-Waast.

Elle statue sur les demandes de relèvement des prix de journée dans les hospices et foyers des Pupilles de l'Assistance.

MM. Blondé, Brachelet et Régnier, conseillers généraux, sont désignés pour faire partie du Comité d'administration de l'Office départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la guerre et Pupilles de la Nation.

LA GUERRE EN CHINE DU NORD

# LES CHINOIS CONTRE-ATTAQUENT DANS LA RÉGION DE HANG TCHEOU

### Ils ont repris Kouang Teh, Fou Yang et s'efforcent d'isoler les troupes japonaises

### 30 AVIONS NIPPONS ONT BOMBARDÉ CANTON

Changhaï, 30. — La presse chinoise annonce que les troupes chinoises ont repris Kouang Teh, au Sud-Ouest du Lac Tai Hou et s'efforcent d'isoler les troupes japonaises qui opèrent dans la région de Hang Tchéou.

D'autre part les Chinois ont repris Fou Yang au Sud de Hang Tchéou, ils ont contre-attaqué le 28 décembre à midi, sous une pluie battante, avant que les troupes japonaises aient eu le temps d'organiser leur défense.

D'autres éléments chinois opérant dans la même région menacent le saillant japonais de You Hang.

### Violent bombardement de Canton

Canton, 30. — Trente avions de bombardement japonais ont survolé l'agglomération de Canton, ce matin et ont lancé un grand nombre de bombes, allumant trois incendies dans le voisinage de Tai Chouen à quelques kilomètres au Nord de Cha Men.

La population de Canton a gagné les abris aménagés à cet effet dès que l'alerte a été donnée.

### A Hankéou, les chinois se préparent à la résistance

Changhaï, 30 — Dans le but de défendre Hankéou, le maréchal Tchang Kai Chek a prescrit la construction de 800 blockhaus qui seront équipés de canons antiaériens, de mitrailleuses et de mortiers de tranchées. Chacun d'eux abritera 80 hommes et des caves contenant des vivres et des munitions seront installées.

On mande, d'autre part, qu'une armée de femmes bien entraînées et équipées venant du Kouang-Si, s'est enrôlée dans la 8e armée, ancien corps de troupes communistes, pour combattre les Japonais dans le Chansi.

Suivant les dernières informations, en provenance de Tsingtao, les Japonais ne trouveront que des ruines lorsqu'ils occuperont la ville. Outre la destruction de filatures japonaises, exécutée il y a 10 jours, les Chinois ont fait sauter aujourd'hui les entrepôts des usines et des brasseries japonaises ainsi que les bureaux des compagnies de câble de T.S.F et des P.T.T. Ils ont également détruit les bassins de Radoub, propriété chinoise et les ateliers de réparations.

Les Chinois ont enfin annoncé leur intention de faire sauter le matériel d'exploitation de la nouvelle usine d'électricité, dans le centre industriel de Tsing Tao.

### UN INDUSTRIEL CHINOIS FAVORABLE AUX NIPPONS ASSASSINÉ DANS LA CONCESSION FRANÇAISE

Changhaï, 30. — M. Lo Pa Hong, industriel chinois, considéré comme nippophile, a été assassiné dans la concession française.

C'est au moment où il sortait de son domicile que M. Lo Pa Hong a été attaqué par deux Chinois inconnus qui ont tiré sur lui plusieurs coups de revolver et se sont enfuis.

M. Lo Pa Hong a été tué sur le coup, il était très connu à Changhaï. Il avait accepté de présider l'association civique de Changhaï constituée hier et qui était considérée comme un organisme de collaboration avec les Japonais.

M. Lo Pa Hong était directeur de l'usine des Eaux et des Tramways de Nan Tao. Philanthrope connu, il présidait l'action catholique chinoise et était camérier de cape et d'épée du Pape.

## La réponse japonaise à la note britannique

Londres, 30. — La note japonaise en réponse à la protestation anglaise contre l'incident du « Lady Bird » :

1. Assure que l'attaque n'était pas intentionnelle ;

2. Estime qu'il n'y a rien à ajouter aux excuses déjà faites par le gouvernement de Tokio dans sa précédente note ;

3. Affirme que, pour prévenir le retour d'erreurs semblables, le gouvernement japonais a « appliqué aux officiers intéressés, les mesures disciplinaires nécessaires », étant donné qu'ils n'avaient pas pris toutes les précautions requises;

4. Assure que des instructions précises ont été données à nouveau pour éviter la répétition d'erreurs semblables et d'attaques contre des sujets britanniques ou étrangers ;

5. Indique que le gouvernement japonais étudie les moyens de donner le plus d'effet possible à ces ordres.

# LA SÉANCE DU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. ARMBRUSTER demande au ministre de l'Air dans quelles conditions a été préparée la course Istres-Damas-Paris. Il interroge ensuite sur les livraisons à l'Espagne d'avions destinés à l'armée et sur les raisons pour lesquelles l'aviation française reste absente de l'Atlantique Nord.

Le sénateur de l'Aube conclut : « En 1938, l'Allemagne disposera de 4.200 appareils et nous de 1.500 seulement. »

M. LAURENT-EYNAC intervient ensuite. « La puissance conjuguée des aviations de l'Allemagne et de l'Italie nous oblige, dit-il, à un effort toujours accru. Les plans aériens actuels de la France ne correspondent plus ni à la guerre moderne, ni aux armements voisins. »

### « Le palmarès de l'aviation française est plus chargé de victoires que de défaites »... ...déclare M. Pierre Cot

M. Pierre COT répond aux orateurs aux questions posées par M. Armbruster, relatives à la course Istres-Damas. Le ministre déclare que ce n'est pas la première fois que la France subit un échec dans une épreuve internationale. Mais le palmarès de l'aviation française est plus chargé de victoires que de défaites. S'il n'a pas été permis à un hydravion qui a traversé l'Atlantique Sud de se lancer sur l'Atlantique Nord, c'est parce que cet appareil n'était pas équipé pour résister au givrage.

Quant à la question de la livraison d'appareils à l'Espagne, M. Pierre Cot affirme que la France n'a jamais laissé ses fabriques nationales livrer des appareils destinés à l'armée à aucune nation étrangère.

Le ministre parle ensuite des constructions. Il déclare notamment que le potentiel industriel de la France s'est augmenté l'an dernier de plus de 50 %. Le pourcentage des accidents a diminué de 80 %.

Le budget de l'Air est adopté.

### Le vote de l'ensemble

Les derniers budgets sont votés : monnaies et médailles, imprimerie nationale, légion d'honneur, P.T.T. ainsi que les articles réservés de la loi de finances. M. Abel Gardey donne lecture de la balance :

**Recettes : 54.537.221.443 ; dépenses : 54.500.209.024. Excédent des recettes : 37.012.419 francs.**

**L'ensemble des budgets est adopté à l'unanimité des 298 votants.**

Le Sénat s'ajourne à ce soir 17 heures pour l'examen du projet sur les loyers, retour de la Chambre.

La séance est levée à 4 h. 35.

## LA LOI SUR LES LOYERS

La séance est reprise à 17 h. 10. M. Henri ROY, qui préside, prononce l'éloge funèbre de M. Fernand MERLIN, sénateur de la Loire, décédé aujourd'hui même.

M. Paul LAFFONT, rapporteur de la sous-commission chargée d'enquêter sur certaines mutations, rétrogradations et révocations intervenues dans l'administration des P.T.T., déclare que la Sous-commission est prête à ouvrir un débat public à la rentrée sur les questions qui ont fait l'objet de ces investigations.

Le Sénat valide l'élection de M. PARAYRE sénateur des Pyrénées-Orientales.

Le Sénat adopte ensuite la proposition de résolution déposée par les présidents des trois commissions de la Défense nationale, MM. DANIEL-VINCENT, RIO et BENAZET et tendant à préciser que l'indemnité des charges militaires joue à l'égard des militaires de carrière des armées de terre, de l'air et de mer le même rôle que l'indemnité de résidence à l'égard des fonctionnaires civils.

M. DALADIER avait proclamé au préalable son plein accord avec les auteurs de la proposition de résolution.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion en deuxième lecture du projet de loi sur les loyers retour de la Chambre. M. Boivin-Champeaux développe son rapport.

Il indique que la Commission accepte de reconduire la loi de 1926-29, mais n'entend pas créer de nouvelles prorogations en faisant bénéficier des prorogations tous les locataires entrés dans les lieux entre 1929 et 1937.

M. BACHELET appuyé par M. VINCENT-AURIOL, demande au Sénat de reprendre l'art. 1 du texte de la Chambre disjoint par la commission, mais le Sénat écarte l'amendement.

Sur l'art. 2 le rapporteur déclare que pour donner satisfaction à la Chambre, la commission accepte de ne faire rentrer dans le droit commun que le 1er juillet 1939 les locataires qui, d'après le texte primitif du Sénat, devaient y rentrer le 1er juillet 1937.

La prorogation par paliers s'échelonnera année par année et d'après le taux du loyer à partir du 1er juillet 1939 et jusqu'au 1er juillet 1943. D'autre part la commission a fixé à 220 % la majoration sur les loyers de 1914 exigible à partir du 1er janvier 1938. Pour les années suivantes et à partir du 1er juillet 1939, la majoration sera de 15 % en sus chaque année jusqu'à la fin des prorogations prévues.

L'art. 3 est voté suivant le texte de la Commission de Législation du Sénat, puis plusieurs articles sont votés dans le texte de la Chambre.

MM. MAURICE et Pierre CHAUMIÉ font adopter un amendement accepté par la Commission, frappant les sous-locataires de locaux bénéficiant d'une transaction, d'une majoration de 50 %, puis l'article 9 est voté dans le texte du Sénat.

Sur les derniers articles du projet, le Sénat statue, conformément aux propositions de sa commission. A la suite du vote des articles 10 et 10 bis (supprimés) et 10 ter, 10 quater et 11 (modifiés), M. PERNOT développe un article additionnel ainsi conçu :

« Les prix résultant, soit des majorations prévues à l'article 11 de la loi du 1er avril 1936, soit de la suppression de la réduction de dix pour cent ne s'appliqueront qu'aux loyers afférents à la période de jouissance postérieure au 1er janvier 1938. »

Cet article additionnel, accepté par la commission et le gouvernement est adopté, puis l'ensemble de la proposition de loi est adopté. Le Sénat fixe sa prochaine séance à demain 18 h. et la séance est levée à 18 h. 20.

# LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

### ...et ils résistent victorieusement

Puebla de Valverde, 30. — (D'un envoyé d'Havas) Malgré la puissance des effectifs et des moyens matériels mis en ligne hier, les contre-attaques nationalistes autour de Teruel ont été partout neutralisées. La lutte se poursuit.

### LES NOYAUX DE RÉSISTANCE GOUVERNEMENTAUX DANS LES ASTURIES

Madrid, 30. — On apprend que le gouverneur nationaliste de Gijon a donné des ordres d'après lesquels les troupes doivent s'efforcer de réduire les noyaux de résistance gouvernementaux qui subsistent dans les Asturies. Ces noyaux seraient, croit-on, assez nombreux.

Il convient, du reste, d'observer qu'à aucun moment les chefs nationalistes n'ont annoncé que leur armée avait conquis le massif montagneux situé au Sud et au Sud-Ouest d'Oviedo. Ces montagnes sont, d'ailleurs, d'un accès très difficile.

## L'ANCIEN GARDIEN DE LA PAIX QUI TUA UNE FEMME A PARIS EST ARRÊTÉ DANS L'AUBE

Paris, 30. — Le 22 décembre dernier dans un débit de la rue des Islettes, un ancien gardien de la paix, Jean-Marie Noguès, 29 ans, originaire des Hautes-Pyrénées, tuait de trois balles de revolver son ancienne amie, Gabrielle Chatillon, née en 1886, à Boulogne-sur-Mer.

Noguès qui jusqu'à présent était demeuré introuvable a été arrêté ce matin alors qu'il se rendait à la pêche à Marmay-sur-Seine (Aube), par des inspecteurs de la police judiciaire. Il sera mis à la disposition de M. Massu, chef de la brigade spéciale à la police judiciaire. Le 19 décembre dernier, Noguès, en compagnie de plusieurs individus s'était rendu dans une maison hospitalière de Châteaudun et sous la menace d'un revolver, avait fait sortir une femme répondant au prénom de Lulu qu'il avait ramenée à Paris.

## UN SERGENT DU 28e GÉNIE SE TUE DANS LA MONTAGNE PRÈS DE MONTPELLIER

Montpellier, 30. — Tandis que les sergents Joseph Breton du 28e génie, et Bedue, du 159e R.I. tentaient l'escalade du pic de Saint-Loup, arête abrupte qui se trouve à 20 km. de Montpellier, la corde qui soutenait le sergent Breton se rompit et ce dernier tomba dans le vide d'une hauteur de 200 m.

Son corps fut retrouvé déchiqueté quelques heures après.

# NOS MOTS CROISÉS

## PROBLÈME N° 281

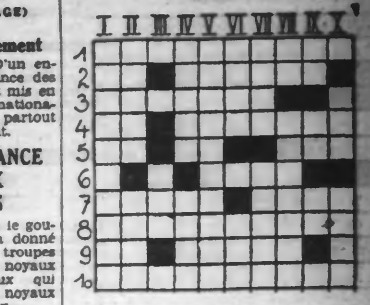

HORIZONTALEMENT. — 1. La reverra-t-on l'an prochain ? — 2. Au monde. Porte-monnaie. — 3. Outil de maçon. — 4. Ile. Repos. — 5. Bat le roi. Sert à lier. Parcourue. — 6. Canton de l'Hérault. — 7. Sert à boucher. Celle qu'on aime. — 8. Vénération. — 9. Possédé. Répand. — 10. Qui n'arrête pas.

VERTICALEMENT. — I. Général. — II. Ville d'Espagne. Rivière d'Allemagne. — III. De bas en haut : Animal mou. — IV. Affligé d'un embonpoint excessif. Songe. — V. Qualifie certain parasite. — VI. Myriapode. Légumineuse. — VII. Superlatif. Se mut en cadence. — VIII. Note renversée. Ville d'Algérie. — IX. Diphtongue. Possédé. Fin de participe. — X. Utilise. Crochet.

## SOLUTION DU PROBLÈME N° 280

| | I | II | III | IV | V | VI | VII | VIII | IX | X |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | T | R | A | Q | U | E | N | A | R | D |
| 2 | H | A | G | U | E | N | A | U | ■ | E |
| 3 | E | T | A | I | ■ | E | C | ■ | ■ | S |
| 4 | S | E | C | ■ | T | E | R | T | I | O |
| 5 | A | N | A | S | ■ | ■ | E | I | ■ | D |
| 6 | U | T | I | L | I | S | E | R | A | I |
| 7 | R | ■ | S | A | C | ■ | ■ | A | I | L |
| 8 | I | L | ■ | V | I | E | N | D | R | A |
| 9 | S | I | T | E | ■ | S | U | E | ■ | N |
| 10 | E | T | E | S | ■ | T | E | S | ■ | T |

ERRATUM. — Une erreur s'est glissée dans la donnée du problème N° 280. Les deux cases du bas du IV vertical étaient noires, alors qu'elles auraient dû être blanches. C'était les cases correspondantes du V vertical qui auraient dû être noires.

Chaussez vos skis chaque semaine
JURA SAVOIE DAUPHINÉ
puisque le CHEMIN DE FER met à votre disposition :
DES BILLETS DE WEEK END 50 %
DES CARTES D'ABONNEMENT DE WEEK END (3 ou 6 mois).
au départ de Paris
DES TRAINS RAPIDES ET CONFORTABLES
DES PLACES COUCHEES 3e Cl. (hamacs) 10 Fr. par nuit - dans certains trains pour la SAVOIE et la MAURIENNE.
UNE CONSIGNE SKIS à la Gare de Lyon (abonnement : 6 mois, 20 Fr., 3 mois, 15 Fr.)
Renseignez-vous dans les Gares et au train exposition de la neige qui circulera jusqu'en Février, dans les départements du Nord.
Consultez LES FICHES "PLAISIRS DE NEIGE"
Tous renseignements sur 150 STATIONS
A votre disposition dans les gares, agences et bureaux de tourisme.
STOCKEZ DE LA SANTÉ EN VOUS LIVRANT AUX PLAISIRS DE NEIGE
9537

# La réception de la Maquette définitive du Monument GUYNEMER

*Dans les ateliers de* SAINT-MARTIN-LEZ-BOULOGNE, *du Maître sculpteur STEENE a eu lieu, par le Comité d'érection, la réception de la maquette définitive du Monument qui sera érigé l'an prochain, sur le sol de Flandre d'où GUYNEMER s'envola le 11 septembre 1917 pour livrer son ultime combat.*

*Les souscriptions sont reçues avec reconnaissance par le Comité d'érection. Les adresser au Comité GUYNEMER, Compte Chèque Postal Lille N° 460 04.*

*Notre cliché montre la délégation du Comité d'érection du Monument Guynemer réceptionnant la maquette dans les ateliers du Maître sculpteur STEENE.*

# LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» L'article 1er donnerait le droit à prorogation aux locataires entrés après le 29 juin 1929 alors qu'ils n'escomptaient pas cette prorogation. Il n'y a pas lieu de modifier la situation du droit commun à l'égard de cette catégorie de locataires ».

L'amendement Parmentier est repoussé par 351 voix contre 256. L'article 1er est adopté.

M. PARMENTIER demande la reprise du texte du Sénat pour l'article 2. Il fait remarquer que le Sénat a prevu quatre catégories de loyers selon l'importance des villes au lieu de trois, et plusieurs paliers pour revenir au droit commun à la date de 1940, 1941 et 1942 au lieu du 1er juillet 1944.

M. Albert SEROL justifie le texte de la Commission.

Par 356 voix contre 241 sur 597 votants, l'amendement Parmentier est repoussé.

M. DROUOT propose alors un texte de conciliation, auquel M. Serol s'oppose encore.

M. Drouot présente des observations sur l'article 2 et réclame l'institution de cinq paliers au lieu de trois, le dernier étant fixé au 1er juillet 1943.

M. ELBEL *déclare qu'il votera contre* tous les amendements au texte de transaction et de transition de la Commission.

M. PARMENTIER appuie la thèse de son collègue Drouot.

L'amendement Drouot est repoussé par 323 voix contre 277. Un amendement LANGUMIER proposant de reprendre le premier texte de la Chambre, est également repoussé.

M. PARMENTIER soutient un amendement à l'article 4, que la Commission et le gouvernement acceptent. L'article 4, précisant le terme auquel expire la dernière prorogation, est adopté.

### Le droit de reprise

M. FOURRIER réclame la suppression de l'alinéa 7 de l'article 5, qui accorde aux propriétaires plusieurs fois le droit de reprise sous certains conditions. La Chambre s'y refuse par 404 voix contre 74.

M. BURGEOT demande la suppression de l'article 8 de la loi du 1er avril 1926, qui vise les garnis parce qu'il n'y a plus maintenant crise de garnis mais bien crise de locataires.

M. PEISSEL vient à la rescousse en faisant valoir la situation gênante des petits logeurs que leurs locataires ne paient pas.

Sur les autres articles, M. PARMENTIER continue à demander le maintien du texte du Sénat, mais en vain. Il réussit cependant à faire supprimer, par 319 voix contre 275, l'alinéa 10 de l'article 8 qui a trait aux locations qui ont cessé d'être soumises au régime des prorogations depuis le 1er juillet 1936.

Au 10 ter M DROUOT demande la reprise du texte du Sénat qui accorde le droit de reprise au propriétaire qui veut démolir pour reconstruire. La Commission accepte, sauf l'alinéa 3 de ce texte.

### L'abrogation des décrets Laval

L'article 11 est celui des fameux 10 %. M. MOREAU demande la suppression de cette mesure ou tout au moins de l'alinéa qui sanctionne les abus. M. AURIOL fait observer qu'en cette matière, on est sur un plan où les loyers peuvent être *majorés à volonté, sauf l'exception de* ce deuxième alinéa justement. C'est pourquoi il ne faut pas le supprimer.

— Le gouvernement, dit-il, étudie un texte qui supprimera ces 10 %, mais avec des contre-parties.

L'amendement de M. MOREAU est adopté par 334 voix contre 266.

M. GARCHERY fait alors observer que les 10 % sont supprimés et que les locataires ne sont plus protégés. Et il propose un texte qui stabilise les loyers à la date où le décret a été pris (16 juin 1935)

M. PARMENTIER s'élève contre ces propositions. M. AURIOL fait sentir le danger de la mesure qu'on vient de prendre, surtout pour les classes moyennes, et il réclame une seconde lecture de l'article.

Le renvoi à la Commission de l'amendement GARCHERY est mis aux voix et donne lieu à pointage.

Après pointage, l'amendement GARCHERY est par 302 voix contre 262, renvoyé à la Commission mais est disjoint à la demande de M. SEROL.

L'ensemble du projet est ensuite adopté.

La proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, réglant les rapports entre locataires et bailleurs, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel, est voté ensuite par 567 voix contre 5.

La Chambre adopte le projet de loi portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements pour l'exercice 1937.

Le gouvernement demande la discussion immediate du projet de loi tendant à autoriser la perception des droits, produits et revenus, applicables au budget de l'Algérie pour l'exercice 1938.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix par scrutin et voté par 568 voix contre 2.

La seance est levée à 3 h. 15.

Prochaine séance, ce soir, à 21 heures, pour la discussion du budget, s'il y a lieu.

## LA QUATRIÈME VICTIME DE L'ACCIDENT D'AUTOS SURVENU PRÈS DE MONTARGIS

## M. Pierre Michelin est mort hier matin

Montargis, 30. — On sait que deux autos sont entrées en collision, hier, près de Montargis. L'une était pilotée par M. Louis Lagorgette, chef du secrétariat particulier de M. Paul Faure, ministre d'Etat, qui était accompagné de Mme Lagorgette et de leur fils ; l'autre était conduite par M. Pierre Michelin, industriel à Clermont-Ferrand.

M. Louis Lagorgette, Mme Lagorgette et leur fils ont été tués. M. Pierre Michelin avait été grièvement blessé et transporté à la Clinique de Montargis, la cuisse et la jambe droite broyées, la hanche gauche et le crâne fractures. M. Pierre Michelin devait être opéré, dès son arrivé.

L'amputation d'un membre fut faite, ainsi qu'une transfusion massive du sang et l'on conservait un petit espoir de sauver le blessé. Mais, ce matin, M. Pierre Michelin décédait, le choc avait été trop violent.

Le sous-préfet, le procureur de la République et le capitaine de gendarmerie se sont rendus sur place pour établir dans quelles circonstances exactes la collision s'est produite ; mais, faute de témoins, elles n'ont pas encore pu être établies.

M. Pierre Michelin était âgé de 35 ans. Il secondait son père, M. Edouard Michelin, dans la direction des usines que celui-ci avait fondées. Le jeune industriel était co-gérant de la Société Michelin et administrateur délégué des Etablissements Citroën, et il consacrait toute son activité, qui était grande, à ces deux entreprises.

## RÉDUCTION DE PEINE EN FAVEUR DE 95 CONDAMNÉS MILITAIRES

Paris, 30. — A l'occasion du 1er janvier 1938, et sur proposition du ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, le Président de la République a accordé des réductions de peine en faveur de 95 condamnés militaires.

En attendant que vous alliez à eux LES PLAISIRS DE NEIGE viennent à vous
VISITEZ LE TRAIN-EXPOSITION des plaisirs de neige qui stationnera
EN GARE DE
Seclin, le lundi 3 Janvier ;
Roubaix, les 4 et 5 Janvier ;
Tourcoing, les 6 et 7 Janvier ;
Lille, les 8 et 9 Janvier de 10 heures à 21 heures.
ENTRÉE GRATUITE
Photographies, Dioramas.
Compositions humoristiques.
Brochures, Cartes, Dépliants.
Les meilleurs horaires.
Les meilleurs prix.
9210

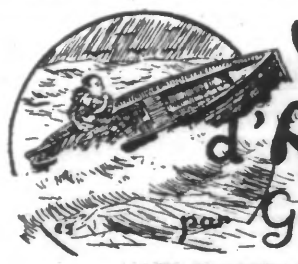

# Victimes d'Amour

par Georges De Lys

ADAPTE DE L'ANGLAIS DE P. COSTELLO

12

— Dites que vous avez à donner à la femme de chambre une commission pour sa maîtresse.

Dolphin sonna, donna l'ordre. Le silence tomba entre les deux amis.

— Que dire à Simmons ? se demandait le banquier, quand après un léger heurt à la porte entra une jeune femme d'élégante allure, vêtue du costume blanc habituel des caméristes. Mais elle n'était pas Simmons.

— Qui êtes-vous ? questionna Dolphin.

— La femme de chambre de madame, monsieur.

— Mais j'ai fait demander Simmons.

— Simmons, monsieur ?...

— Oui, Simmons, la femme de chambre de madame.

— Je ne la connais pas, monsieur. Je suis la femme de chambre de Mme Dolphin.

— Depuis quand êtes-vous à son service ? intervint le docteur.

— Depuis mardi monsieur. Mme Dolphin téléphona au bureau, je me présentai et je convins à madame.

— Voulez-vous prévenir votre maîtresse que William Frost restera pour dîner? dit le docteur trouvant le prétexte qui sauvait la situation.

La femme de chambre sortit.

— Elle s'est débarrassée de Simmons, dit sir William.

— Grand Dieu ! s'affola le banquier, que signifie tout cela ?

— Simplement que se fait jour la justesse de mes avertissements, dit le docteur. Elle s'est débarrassée de Simmons; il faut que nous la retrouvions. Nous allons téléphoner aussi à la maison de santé pour nous assurer de la date exacte du départ de votre femme. J'ai recueilli certains détails sur l'affaire de Sloane Street : celui du tisonnier rougi n'est pas le seul intéressant...

— William !...

— Victoria apparemment, a quitté la maison de santé mardi et n'est rentrée ici que mercredi..

— William ! gémit Dolphin du ton d'un homme qui, d'un cauchemar affreux, se réveille devant la plus affreuse réalité.

— Le meurtre a été accompli mardi dans la nuit ! continua la forte et inexorable voix.

— William !... C'est impossible !... Vous ne pouvez pas avoir une idée pareille !...

— Je n'ai aucune idée... je ne sais quoi penser, répondit le docteur.

Victoria entra soudain, le bras noué au cou de Norah.

— Mon petit trésor a patiné comme un ange, s'écria-t-elle : elle est tombée deux fois, a manqué de se fouler la cheville ; son prétendant part pour les Indes mardi et m'a dit que les Indes sont un beau pays pour un voyage d'agrément ; finalement, vous restez à dîner avec nous, William, et tout est parfait !

Le docteur regardait son ami ; Dolphin se mordait les lèvres.

— Tory, ma chère, vous avez une nouvelle femme de chambre ?

— Oui, Walker !... Vous ne l'aviez pas encore vue ?...

— Où donc est Simmons ?

— Oh ! la pauvre vieille Simmons, je l'ai congédiée, je n'ai pu la supporter plus longtemps. Elle me parlait avec trop de familiarité.

— Vous ne m'aviez jamais rien dit de ce genre à son sujet... objecta le mari.

— Ne l'ai-je point fait ?... J'aurais oublié.

— Simmons était un vieux serviteur de la famille.

— Je le regrette. Voulez-vous que je la reprenne ? Je ne demande pas mieux si vous y tenez.

— Inutile, si elle ne vous convient pas.

— Aucune ne saurait me convenir dans une maison de santé... Mais prenons le thé... Je meurs d'envie de fumer une cigarette... Non, merci, William, pas des vôtres, elles sont trop douces. J'aime les cigarettes qui me brûlent la langue.

Elle sonna et envoya le valet de pied chercher son étui à cigarettes.

A ce moment, la sonnerie du téléphone vibra. Dolphin, à l'appareil, dit, en laissant retomber les récepteurs :

— C'est pour vous, Norah ; Tom, je pense.

— Il appelle pour vous informer qu'il est rentré chez lui sain et sauf, plaisanta la mère.

La jeune fille rougit, écouta et sa voix s'altéra brusquement.

— Oh ! Tom !...

Puis elle écouta pendant quelques instants, puis d'une voix affligée répondit :

— Je suis désolée !

Elle replaça les récepteurs et tourna vers les siens ses beaux yeux obscurcis.

— Le père de Tom est mort... Il a été écrasé !... Quelle horrible peine pour son fils.

— Alors, Tom ne partira pas pour les Indes, conclut sir William, comme se parlant à lui-même.

VII

LEÇON DIRECTE

Une stupeur régnait ; nul n'avait pris garde à la réflexion de sir William, elle eût d'ailleurs paru sans portée.

Tendre et impressionnable comme toute jeune fille, Norah parut près de s'évanouir. Sa mère l'enveloppa d'un bras protecteur et l'emmena hors de la pièce en jetant aux deux hommes un regard d'intelligence.

— Pauvre Ulster ! dit sir William, un homme presque jeune encore, il n'avait pas de beaucoup dépassé la cinquantaine, mais il s'était laissé épaissir....

Cette courte oraison funèbre prononcée, le docteur revint à de plus directes contingences.

— John ! Victoria est une femme étrangement morbide, spécialement bizarre en ce qui concerne la mort. A l'instant, ses yeux en nous regardant semblaient exprimer : « J'emmène Norah pour la remonter ». En réalité, ils voulaient dire : « A présent, arrangez-vous avec les événements ».

— Vraiment, William, vous croyez ?...

L'aliéniste contempla son ami avec découragement. La première émotion passée, il avait recouvré son équilibre mental et sa façon d'envisager la vie avec calme, d'un esprit pratique, sans nervosité.

— Songez-vous, reprit-il, que la mort de lord Ulster change la situation en ce qui vous concerne ? Sa première conséquence est que son fils ne partira pas pour les Indes. Il aura à organiser sa vie en Angleterre ; il devient un grand seigneur, un puissant propriétaire foncier et a un rôle considérable à remplir. Adieu donc les deux années de gaie résidence dans les Indes comme jeune officier. Il entre de ce jour, dans la vie sérieuse et assume en même temps de graves soucis s'il veut remplacer son père comme il le doit, et le fera. Aussitôt qu'il sera remis de ce choc soudain, sa première pensée sera d'épouser votre fille. Laisserez-vous ce crime se commettre ?... Etes-vous enfin convaincu ? Cette affaire de Sloane Street vous a-t-elle éclairé, est-elle une suffisante leçon ?... Comprenez-vous la gravité de la situation, combien il est urgent que Victoria soit placée sous bonne garde ? Vous rendez-vous compte enfin des conséquences si preuve était faite que votre femme est le meurtrier de Zonanyi ?

— Une telle supposition est insensée !

— Ce meurtre a été commis dans la nuit de mardi, celle qui a suivi le départ de Victoria de la maison de santé.

— D'après Marina... J'ai eu tort de vous le dire ; vous vous basez sur ce simple petit point ; Marina s'est évidemment trompée.

— Il est facile de vérifier.

— Sir William vint au téléphone. Dolphin tenta un geste pour l'arrêter, mais le suspendit aussitôt.

L'annuaire lui ayant donné le numéro de la maison de santé de Wimpole Street, le docteur demanda à parler à la garde ou à la femme de chambre de Mme Dolphin et affecta la surprise à l'annonce que Victoria était partie depuis plusieurs jours. Il insista :

— Quand donc ?

La réponse ne pouvait être entendue de Dolphin, mais après avoir replacé les récepteurs le docteur déclara en regardant son ami :

— Elle est partie à cinq heures de l'après-midi, mardi. Marina avait raison, j'en étais convaincu, c'est une femme trop précise de ses actes pour se tromper, sans quoi elle ne suffirait pas aux obligations qu'elle s'est créées.

Dolphin perdit pied. Silencieusement, il s'enfouit la tête dans les mains. Le docteur recommença sa marche de long en large.

Enfin, le banquier releva le front. Les deux hommes se regardèrent mortellement tristes. Mais ils demeuraient deux antagonistes nullement d'accord sur les mesures à prendre.

(A suivre).